



## Concertation nationale sur l'énergie et le climat



Notre village est représentatif des problématiques des petites communes en zone rurale du 89.

Une des plus petites au sein du département, elle choisit de témoigner / participer pour exister parmi de plus amples structures.

**La Communauté de Communes du Serein est leader des énergies renouvelables intermittentes dans l'Yonne.**

- 63 éoliennes actives
- 30 autorisées / projets !
- 120 ha photovoltaïques
- 2.500 ha photovoltaïques projets déclarés !
- 1 méthaniseur installé

Chacun est conscient des évolutions du climat avec disparition des périodes de neige depuis près de 20 ans.

Diminution du nbre d'essaims d'abeilles, prolifération de celui des prédateurs « frelons asiatiques » etc.etc..

Nous nous interrogeons donc sur de meilleures pratiques rationnelles et énergétiques.

## Participer rationnellement à la démarche de transition socio-environnementale à ANNOUX 89440

### PRESENTATION DE LA COMMUNE

Notre village de 86 habitants est situé **au nord du « Pays Avallonnais »**, au sud du plateau du Tonnerrois dans le département de l'**Yonne**, Région Bourgogne-Franche-Comté.

Nos habitants s'appellent les Annois.

Depuis au moins deux millénaires notre territoire, ce village est isolé sur un plateau (calcaire) en cultures, entouré par de nombreux bois. Son étendue est d'environ 900 hectares

Au cours des âges diverses orthographes se présentent comme ANOT, ANAUT, ANNOULT puis la forme définitive ANNOUX.

Le maréchal DAVOUT est né le 10 mai 1770 à Annoux, c'est le seul maréchal d'Empire à n'avoir jamais perdu une bataille.

La ligne du télégraphe CHAPPE (Paris-Lyon-Milan) passe depuis 1809 « chez nous ». Notre Tour en parfait état témoigne de l'attachement des Annois à leur patrimoine ce qui ne nous empêche pas d'avancer vers l'avenir.

Nous avons participé à la démarche ZADER 2023.

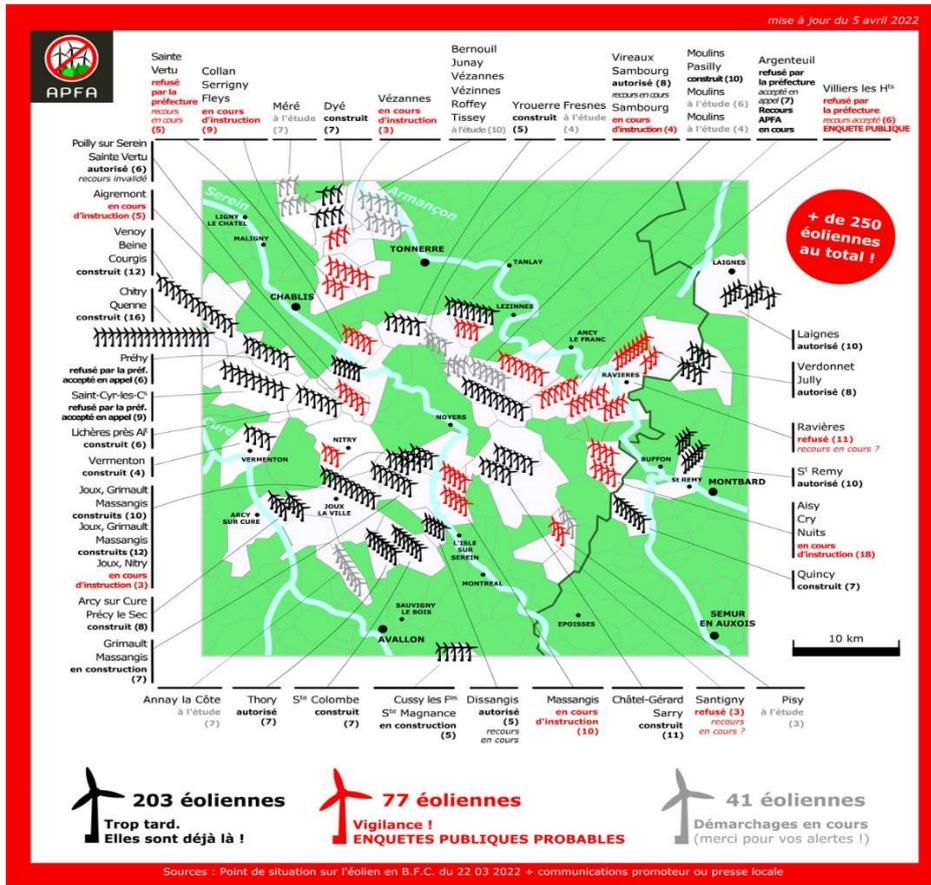
Un marché mensuel anime la place municipale.

Plusieurs associations participent à cette ambiance et témoignent de l'activité sociale, amicale.

Comité Animation Loisirs Culture - Tour Chappe - Mycologie-Environnement.

Ici, il est d'usage encore de se dire « bonjour » en se croisant.

# NOTRE SITUATION



se concrétisent, la capacité annuelle de production atteindrait 2.262.500 MWh augmentée des productions déjà en place

notre Communauté de Communes réaliserait le triple de son objectif (politique) de production.

Alors les capacités éventuelles de production évolueraient entre 0 et l'équivalent d'un réacteur nucléaire.

Pour transformer puis acheminer toute cette énergie non pilotable, RTE et ENEDIS ont pour mission de créer deux sites pour un montant estimé (en 2022) à 52 Millions d'Euros à Moulins-en-Tonnerrois (89).

Toutes ces installations monumentales en hauteur comme en surface ont des conséquences sur nos vies quotidiennes et la biodiversité.

C'est ce que nous développerons plus loin.

Contrairement à de nombreuses communes de France, nous coexistons déjà avec plusieurs sortes de moyens de productions renouvelables, intermittentes ou non.

Annoux est entouré de 148 éoliennes (non pilotables) dans un rayon de 15 kilomètres.

Les 120 hectares de panneaux photovoltaïques de la « cité solaire de Massangis » jouxtent nos champs (non pilotables).

Plus de 2.500 hectares de projets « Agri-photovoltaïques » sont déjà validés par la Chambre d'Agriculture du 89.

Evidemment non pilotables.

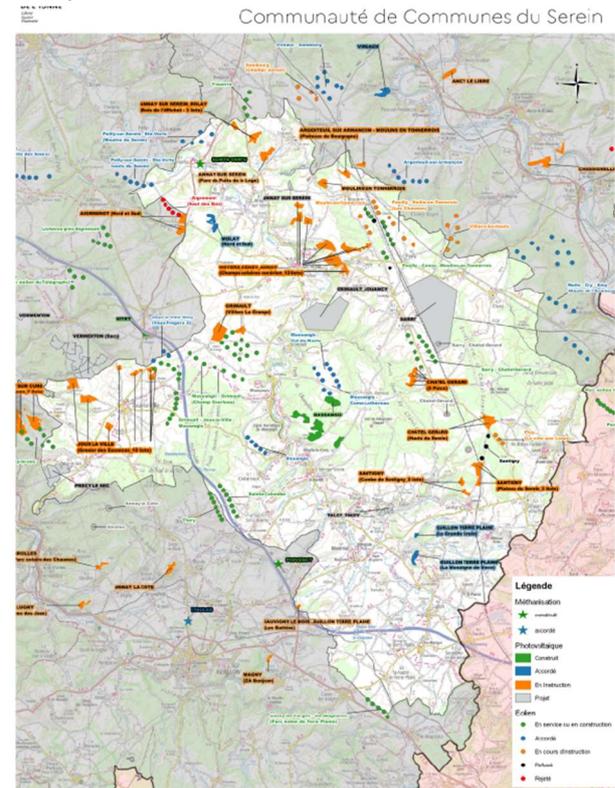
La méthanisation est présente à Sainte Vertu. Ressource pilotable, mais qui dans ce cas a contribué à polluer la source très abondante et de qualité du site.

Lors de l'examen de la loi ZADER, la D.D.T. de l'Yonne nous a proposé un point de situation local:

Alors même que les chiffres utilisés dataient de 2022, le cumul des prévisions de productions fixé à : 1.076.478 MWh dépassaient l'objectif 2050 du SRADDET : 903.597 MWh.

Si la totalité des 2.500 hectares agriphotv déjà validés

## Carte implantation Photovoltaïque 2022 (D.D.T.-ZAER)



## PRODUCTION DECARBONE :

A/ Une forte proportion de moyens de production intermittents nécessite le maintien d'une réserve de moyens de production pilotables, ce qui revient à doubler les investissements. À noter que le nucléaire français participe activement à la régulation du réseau : un réacteur peut varier de 100 % à 20 % de sa puissance nominale en 30 min, ce qui représente une performance équivalente à celle d'une centrale à charbon, mais non recommandée. Avec ses 58 réacteurs situés au cœur de l'Europe, la France est un élément majeur de régulation du réseau de transport européen .cf GAENA

B/ L'énergie électrique est un sujet technique sérieux, il est fondamental de rappeler la règle de base :

La caractéristique essentielle d'un système électrique est de devoir assurer en permanence l'équilibre du réseau :

**Production = consommation**

Il est difficilement concevable que chaque consommateur puisse assurer son propre équilibre production consommation.

Les réseaux permettent d'assurer :

- La mutualisation
- L'optimisation
- La solidarité entre les consommateurs

Depuis de nombreuses années les producteurs européens se sont regroupés. Actuellement l'ENTSO-E2 regroupe 34 pays interconnectés, ce qui donne au réseau une grande stabilité. Une condition de fonctionnement est que l'équilibre soit réalisé instantanément sur l'ensemble du réseau.

**Le black-out (« écoulement » du réseau) résulte d'un trop grand déséquilibre entre production et consommation, il peut être limité géographiquement (région ou pays) ou s'étendre à l'ensemble européen, durant plusieurs heures sans électricité car les électrons ne se stockent pas.**

La COP 16 en Colombie concernant la

**biodiversité mondiale, maintien l'objectif du scénario du pire !**

**Raser des forêts ou détruire des zones humides pour installer des machines ou du photovoltaïque constitue une décarbonation aveugle.**

Le **Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN)** a rendu à ce titre fin août, un rapport étayé et indépendant. Ces scientifiques ont montré que raser des forêts, artificialiser des prairies ou des zones humides pour implanter des machines est **une mal-atténuation**, c'est une **décarbonation aveugle** qui acte l'échec de la lutte contre le péril climatique.

L'industrie photovoltaïque projette de détruire 150 000 hectares d'espaces naturels, et les paysages qu'ils constituent, d'ici à vingt-cinq ans.

**Le CNPN explique qu'il existe largement suffisamment de toitures, d'ombrières pour satisfaire les besoins sans artificialiser d'avantage**, point de vue partagé par la Confédération Paysanne.

Le même Conseil insiste sur l'absence de la **dimension « sobriété »** dans la politique énergétique du gouvernement.

Il est vital de limiter le réchauffement climatique, et pourtant **les industriels méprisent la biodiversité** et réalisent le « casse du siècle ». **L'enjeu financier dépasse les 500 milliards d'euros en France** sur les trente prochaines années.

**L'académie des sciences nous alerte** sur le fait que les forêts ont perdu en dix ans - **50 % de leur capacité à capter le dioxyde de carbone**, l'inventaire forestier national 2024 s'alarme d'un **doublé de la mortalité des arbres en dix ans** en France.

**73 % des populations mondiales d'espèces sauvages ont disparus en 50 ans.**

La cause principale : destruction méthodique et à l'échelle industrielle des habitats de la vie, cet effondrement de la biodiversité nous entraîne vers l'abîme.

Il est vital de refuser de leur livrer ce patrimoine commun. Nous devons stopper TOUS les projets industriels en milieux naturels. **Ce n'est pas en accélérant l'extinction massive de la biodiversité déjà épuisée que l'on échappera au « suicide collectif ».**

**Bien conscient des enjeux liés à la décarbonation, nous demandons un arrêt immédiat des installations en milieux naturels.**

PROPOSITIONS - BILAN

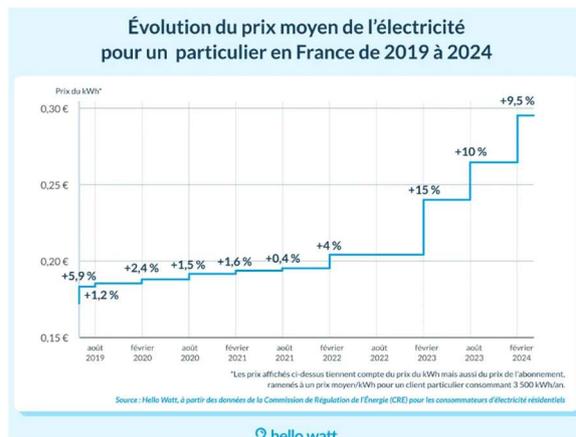
Notre situation énergétique intermittente est tellement excédentaire à l'échelle de notre territoire communautaire du Serein que l'on ne peut pas argumenter pour une augmentation des capacités, mais plutôt sur un éventuel aménagement (réduction) de celles-ci.

Notre proposition serait que les pouvoirs publics définissent des **ratios d'implantations maxima** adaptés à l'environnement. La présence d'éoliennes en trop grand nombre, tout comme les milliers d'hectares de panneaux photovoltaïques, sont **dommageables pour la biodiversité et les habitants**.

- Perte des paysages pour 25 à 30 ans ;
- Aucune création d'emploi ;
- Pertes de valeurs du foncier bâti ;
- Troubles anormaux du voisinage (bruit-visuel) ;
- Cassures relationnelles entre les élus à la foi « décideurs et propriétaires des parcelles d'implantations » = bénéficiaires des revenus. La population locale subit en rageant ;
- Aucune garantie de démantèlement, montants ridicules, responsabilités des Mairies au final ;
- Baisse rapide de la population ;
- Diminution de l'attrait touristique ;
- Disparition, suppression des moyens de transports collectifs peu carbonés, peu onéreux ;
- Augmentation très rapide des coûts de l'énergie électrique malgré l'actuelle décarbonation de près de 85 % de la production, et l'amortissement déjà réalisé pour ces moyens (nucléaire + hydro) ;
- Désaffection des professions médicales ;
- Baisse de la qualité des soins ;
- A l'heure du choix d'installation pour d'éventuels nouveaux habitants, le - de services, - d'attractivité générale, pèse lourd dans la balance. Etc...

**Tout ceci conduit à la paupérisation du territoire.**

**Nous sommes pour un développement éthique de la filière bois énergie, de la géothermie après étude, la reforestation des territoires et le démantèlement des énergies intermittentes les plus carbonés.**



## Conclusion

Comme l'eau, l'énergie ici électrique, est un « bien », **élément vital pour la vie sur terre**. Dans nos sociétés dites « évoluées », tout ce qui nous entoure (à 98%) est produit grâce à de l'énergie notamment électrique (pour un peu plus de 20 %), en augmentation constante du fait de la diminution des ressources fossiles contraintes à la baisse (depuis 2009 pétrole-dixit Jancovici)

Les enjeux environnementaux, industriels, sociaux et économiques sont donc considérables.

La politique actuelle est de privatiser les moyens de productions d'électricité tout ceci contrôlé par des sociétés privées souvent extranationales.

*Nous ne sommes pas climatosceptiques, nous sommes des gens ordinaires, nous sommes comme tant d'autres et on nous ignore, face à des industries éoliennes ou solaires multimilliardaires.*

**Ce cahier d'acteur est pour nous une occasion de nous faire entendre. Aussi :**

La **privatisation sur-subsventionnée** des entreprises de production d'énergie se fait au détriment des consommateurs, et au détriment de notre cohésion énergétique et sociale nationale.

**Nous proposons la sortie du marché privé de l'énergie actuelle, de ce marché spéculatif injuste, et demandons le retour au monopole public de l'électricité, seule garantie de productions de qualité, à des prix compétitifs accessibles par tous qui sont également une garantie pour la stabilité sociale.**

**Note : Le prix de l'électricité a doublé en 10 ans, et ce n'est pas fini..**

